

AOÛT 2023

LE P'TIT LOGEAIS N°6

LE JOURNAL COMMUNAL DES LOGES (76790)



IMPRIMÉ PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	P. 3
ÉTAT CIVIL.....	P. 4
LES COMMERCES AUTREFOIS.....	P. 5
LES LOGES IL Y A 200 ANS.....	P. 6
LA BOUCHERIE-CHARCUTERIE DES LOGES.....	P. 10
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS.....	P. 11
LES LOGES, VILLAGE ACCUEILLANT.....	P. 11
TAXE GEMAPI.....	P. 14
LE POINT SUR LES TRAVAUX.....	P. 16
DES POMPIERS MIS À RUDE ÉPREUVE.....	P. 18
LE TRACÉ LOCAL DU GR21 RESTAURÉ.....	P. 19
ACTUALITÉ DU CCAS.....	P. 20
ACTUALITÉ DU SIVOS.....	P.22
VIVRE ENSEMBLE.....	P. 23
INFOS PRATIQUES.....	P. 24
AGENDA, ANIMATIONS ET RENDEZ-VOUS.....	P. 25



C hères logeaises, Chers logeais

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir votre 6^{ème} édition du P'tit Logeais ô combien attendu par nombre d'entre vous.

Tout d'abord, en cette période estivale, il m'apparaît indispensable de vous sensibiliser sur le bien vivre ensemble sur notre commune.

Je ne pense pas être moraliste en vous en rappelant que la liberté a ses limites : en prendre trop, c'est empiéter sur celle d'autrui.

Le respect, la considération, le civisme, tout comme la politesse ou la courtoisie, sont autant de comportements qui permettent de vivre en société.

Alors, si chacun d'entre nous respecte la réglementation sur les nuisances sonores, les stationnements gênants et dangereux, l'interdiction de brûlage des déchets verts et de vidanger les piscines dans le tout à l'égout, il sera très agréable pour tous de profiter des joies estivales sans désagrément.

Nous devons également faire preuve de complaisance vis-à-vis de nos agriculteurs qui travaillent la nuit en période de moisson, ce qui occasionne, il est vrai, des nuisances sonores, mais n'oublions pas que sans le fruit de leur travail, nous serions bien démunis !

Il est important aussi d'acter que le chant du coq aux aurores, le braiement des ânes, le va-et-vient des engins agricoles font partie de notre quotidien et à mon sens, tout cela fait le charme de la ruralité qui est la nôtre.

Il est temps de vous souhaiter un bel été et de profiter des vôtres en famille, avec des amis que ce soit dans notre belle région ou dans des contrées plus lointaines.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

LACHEVRE Thaïs
27/05/2023 à
Montivilliers

ALLORY Soline
26/06/2023 au Havre
2 naissances supplé-
mentaires

** erratum : dans notre
précédent numéro,
nous souhaitons la
bienvenue à COUSIN
Naël !*

Mariages :

DEBRIS Vincent et
Alicia FIQUET le
20/05/2023

BASILLE David et
Ludivine LUCAS le
03/06/2023

Parrainages civils :

TRIPET Léo le
14/01/2023

DUVAL Thaïs le
03/06/2023

Décès :

POLLET Didier le
27/12/2022

LANQUEST Nicolas
10/01/2023

LARGOUET Monique
épouse MABILLE
25/03/2023

VIN Marie-Christine
épouse JIMENEZ
02/05/2023

GOYEAU André
07/05/2023

GOUGEARD Pascal
01/06/2023

LES COMMERCES AUTREFOIS

Comme certains d'entre vous le savent, Les Loges a toujours été un village « commerçant » et nous sommes heureux que des personnes entreprennent, s'investissent professionnellement, financièrement et bien évidemment personnellement et parfois au-delà de leur propre activité pour satisfaire leurs clientèles.

Alors petit bon en arrière pour vous rappeler, ou vous faire découvrir les commerces ayant existé depuis 1906.

Nous nous sommes appuyés sur un livre se nommant « Yport et les communes du canton de Fécamp autour de 1900 » de Max Lemaitre imprimé par Durand et Fils en 1992.

Il y a eu bien évidemment d'autres commerces, artisans, hôtel... et des professions moins connues aujourd'hui comme sellier-bourrellier ou ferblantier. 2021 a vu la création d'un marché dominical saisonnier... Mais en 1906 il existait déjà et était situé sur « la place » devant l'église. À la différence d'aujourd'hui, ce marché était présent toute l'année.

Tous les dimanches jusqu'au 24 Septembre 2023 sur la place de la mairie, de 9 h à 13 heures, sont présents Primeur, Poissonnier, Bricks et pâtisseries orientales, Fromager, Cidriculteur. Anaïs et ses jolies compositions florales sont présentes tous les 15 jours, soit le 13 Août pour la retrouver.

De très grosses transformations ont été opérées dans les années 2000 avec la création du Camping L'aiguille Creuse et son très beau développement.

Le château du bois est devenu un lieu d'activités pour petits et grands, connu également pour les nuitées insolites qu'il propose.

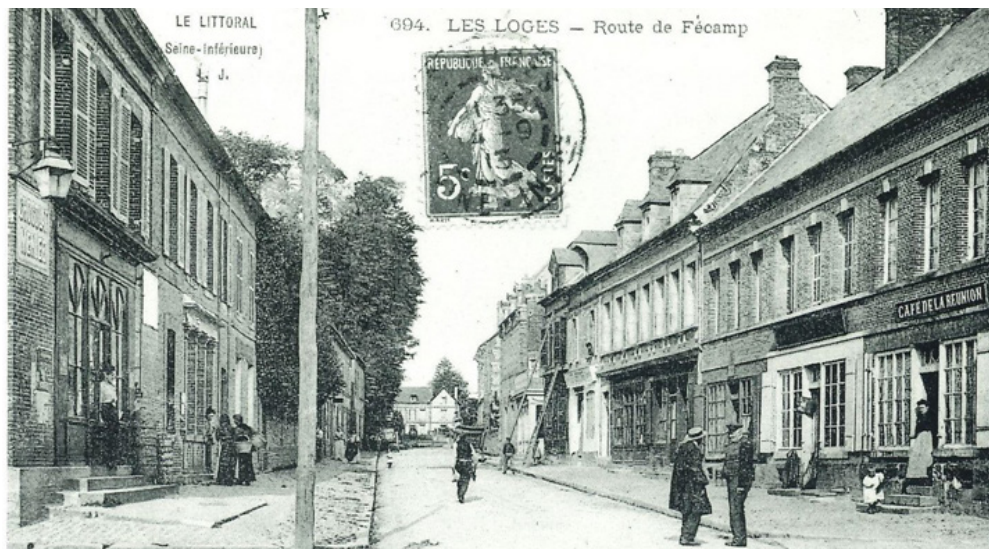
Un hôtel et à présent des chambres d'hôtes se situent désormais dans l'ancien presbytère.

D'ailleurs, n'hésitez pas à revenir vers nous pour nous apporter vos lumières et photos pour un prochain P'tit Logeais !

1906	1992	2023
Boulangerie Hébert	Boulangerie Leuret Bernard	Boulangerie Levasseur Arnaud et Caroline
Pharmacie Hippolyte Hettier	Pharmacie L'Huillier-Lévy	Brocante de José
Boucherie-Charcuterie Juste Rioult	Boucherie Claude Noël	Habitation privée (Le Bourg)
Ferblanterie Jules Debon	Quincaillerie-plomberie Hauchecorne Yves	Salon de Coiffure De Mèches avec Vous et Plomberie Chauffage des Falaises
Epicerie Gosselin (Le Bourg)	Habitation privée	Habitation privée
Salon de coiffure Georges Vasse (Le Bourg)	Habitation privée	Habitation privée
Epicerie Jeanne His (Le Bourg)	Habitation privée	Habitation privée
La Poste	Habitation privée	
Le Café de la réunion – Pierre Lemesle	Alimentation générale – Sylvie Anthore	Viveco
Sellerie-Bourellerie N. Follain	Alimentation générale Sylvie Anthore	Viveco
Le Café de l'avenir	Maison particulière	Habitation privée
Sellerie-Bourellerie de Henri Gosselin	Charcuterie Nicolas et Catherine Duparc	Charcuterie Charline Duparc
Café-épicerie Lecacheur	Habitation privée	Habitation privée
Café-épicerie H Levesque	Habitation privée	Habitation privée
	Ambulances Patricia Le Ber (auparavant encore une banque Crédit Agricole)	Couverture Fréger Christophe
Hôtel de France d'Alfred Lecompte	Habitation privée	Habitation privée
Café du commerce D'Edouard Ferry – Charron également	Bar-Tabac Philippe Durand	LGS Pizz

	Habitation privée	Bar-Tabac Le Hazard Café
	Mercerie Bonneterie D'Antoinette Legros	Habitation privée (à côté de LGS Pizz)
	Garage Marcel Haot	Services techniques
	Bureau d'études Lecacheur	Bureau d'études Lecacheur
	Couverture Jacques Fréger	Bureau d'études Lecacheur
	Bar- Brasserie – Alimentation « Au Bon Coin » Route de Fécamp	Habitation privée
	Atelier Ferronnerie Serrurerie Ebran J-P F	Habitation privée
	Bois de Chauffage Bernard Goupil Rte de Bénouville	Terrain privé
	Fleurs – Cadeaux- Jardinage « Marie-Astrid » de Mme Couckuyt	Les logettes (vitrine de Noël y compris le point Info)
	SERY & CIE Motoculteurs Cycles et cyclomoteurs Peugeot	SERY & CIE Motoculture
	SOAM	POINT P
	Menuiserie Lefèbvre René – Pompes Funèbres agréées	Menuiserie Lefèbvre Thibaud
		Pharmacie des Loges (bâtiment construit en 2002)
	Maison paroissiale	Restaurant Le Tom Jo
	Presbytère	Chambres d'Hôtes
	Habitation privée	Plomberie – Chauffage Hauchecorne

Sans oublier Aurélie Style, Paysage de la côte normande, FD Fermetures.



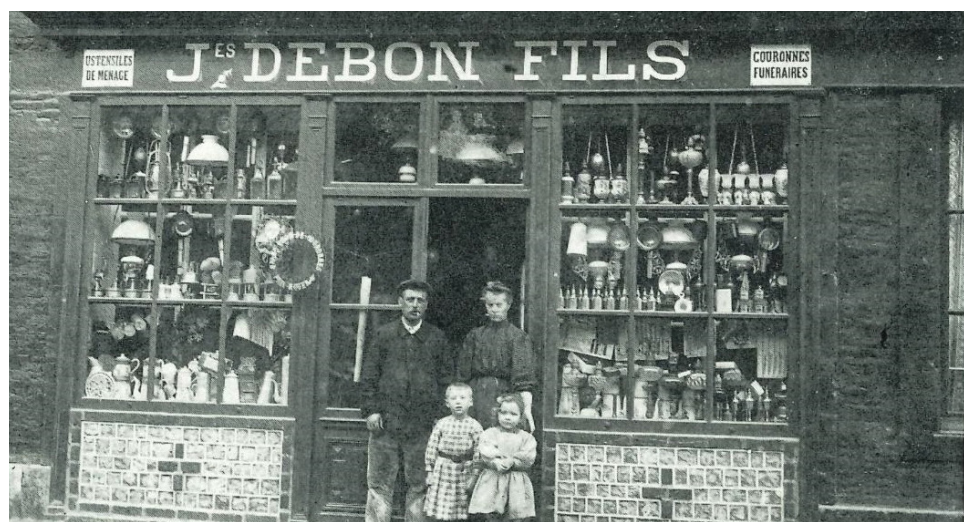
A gauche de la rue, direction Fécamp : l'épicerie de Jeanne His ; la Poste (en 1907, Laure His, sœur de Jeanne His, est receveuse) ; la demeure de E. Marchand, percepteur.

Actuellement : Maison particulière ; La Poste ; maison particulière.

A droite de la rue : le Café de la Réunion, tenu par Pierre Lemesle ; la sellerie-bourrellerie de N. Follain ; X... ; la ferblanterie de Jules Debon ; la boucherie-charcuterie de Juste Rioult ; la pharmacie Hettier.

Actuellement :

- Alimentation générale Sylvie Anthore.
- Alimentation générale Sylvie Anthore.
- Maison particulière.
- Quincaillerie Yves Hauchecorne.
- Boucherie Claude Noël.
- Pharmacie Liliane L'huillier-Lévy.



Jules Debon-Lacroix et sa femme, devant leur magasin, accompagnés de leur fils Emile (à gauche) et d'une petite fille.



LE LITTORAL
(Seine-Inférieure)
L. J.

388 LES LOGES
La Grande Rue

A gauche de la rue, direction Etretat :

- La boulangerie Hébert.
- La pharmacie Hippolyte Hettier.
- La boucherie-charcuterie Juste Rioult.
- La ferblanterie Jules Debon (carte 53).

Actuellement :

- Boulangerie Bernard Lebret.
- Pharmacie Liliane L'huillier-Lévy
- Boucherie Claude Noël.
- Quincaillerie Yves Hauchecorne.

A droite de la rue :

- L'épicerie tenue par Mme Gosselin, Henri Gosselin étant menuisier.
- Le salon de coiffure de Georges Vasse.

Actuellement : Maisons particulières

LA BOUCHERIE CHARCUTERIE DES LOGES



Cela fait quarante-trois années que M. Duparc travaille dont trente-six années en tant qu'artisan charcutier aux côtés de son épouse Catherine. Outre leur commerce et l'activité traiteur, ils vendent également leurs produits sur le marché de Fécamp depuis 2010.

La viande bovine de qualité provient notamment de la ferme de leur fils Aymeric avec qui ils travaillent depuis des années. Leurs échanges ont permis de mettre en place une alimentation composée de graine de lin, blé, orge, foin, trèfle et pâturage et à leur refus du maïs d'ensilage.

L'activité est plus calme en semaine et plus soutenue le week-end avec les changements d'habitude de consommation, le développement du tourisme et des déplacements durant les « grands week-end » et la saison estivale.

M. Duparc a également présidé L'Union Commerciale regroupant une vingtaine d'adhérents. Il organisait notamment la quinzaine commerciale qui avait pour objectif de fidéliser les clients.

Aujourd'hui, il est temps de penser à la retraite progressive... M. et Mme Duparc continueront de travailler quelque temps avec Charline qui succède à ses parents à la tête de l'entreprise familiale.

En effet, après dix années dans le secteur des assurances, Charline a souhaité se réorienter professionnellement et c'est naturellement qu'elle s'est tournée vers le métier de ses parents pour se former au travers d'un CAP.

Aujourd'hui avec le soutien de sa famille elle va donc continuer à développer l'entreprise familiale avec de nouveaux modes de communication et en s'engageant à travailler avec des matières plus coûteuses comme les bovins d'Aymeric, son frère, mais gage de qualité.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

LA CHORALE « LE CHANT DES LOGES »

Chanter à la portée de tous,
La parenthèse enchantée en chantant !

L'idée est venue du maire de la commune, David Malbranque, qui a rencontré Eve Brenner, nouvelle administrée logeaise et cantatrice à la boulangerie. Un an après, pari tenu, le premier concert de la chorale formée de gens qui n'avaient jamais chanté mais ont essayé, a eu lieu le dimanche 2 Juillet dans l'église Notre-Dame. De nombreux auditeurs sont venus écouter la chorale dans l'après-midi.

« Tout le monde chante dans sa salle de bain ! Donc tout le monde peut s'inscrire et avoir la surprise de se découvrir une jolie voix. » Ensuite, c'est une heure et demie de bonheur et de musique dans la bonne humeur tous les mardis de 18h30 à 20h et Vincent Bénard, carillonneur de la cathédrale de Rouen, les accompagne au piano une fois par mois.

« On ne se prend pas au sérieux, mais on le fait sérieusement ! »

Les inscriptions reprendront début septembre, vous pouvez prendre contact auprès de Mme Brenner au 06.16.77.77.85

LES LOGES, UN VILLAGE ACCUEILLANT

RANDONNÉE PÉDESTRE DE TROIS JOURS POUR LES ÉCO- LIERS



Le projet d'une randonnée pédestre de quelques jours, avec nuitées, qui mûrissait depuis la fin août 2022, a fini par prendre forme. Les écoliers bénouvillais (CP, CE1), ainsi que quelque 140 élèves d'écoles havraises (Paul Eluard 1 et 2, Jacques Prévert), ont quitté leur village mardi 9 mai au matin pour trois jours de marche sur les chemins du Pays de Caux.

Pour la grande majorité (jeunes Havrais y compris), passer deux nuits loin de

leur famille était une grande première ! Pour les professeurs, mettre en place un tel projet n'a pas été de tout repos : déterminer un parcours réalisable pour de jeunes enfants, trouver les lieux d'hébergement, organiser l'acheminement des repas, des sacs pour les nuits, solliciter des bénévoles...

«*Concernant nos points de chute, nous avons reçu un accueil très chaleureux des municipalités de Gonnevill-la-Mallet et des Loges qui ont mis leur gymnase à notre disposition, indique D. Couval, enseignant de Bénouville. Nous les en remercions.*»

Entraînés à la marche pendant plusieurs mois par leurs professeurs, les écoliers ont réussi cette belle performance de parcourir près de 35 km en trois jours. Après une dernière nuit dans le gymnase des Loges, jeunes Havrais et Bénouvillais ont rejoint la gare pour une agréable descente en vélo-rail à travers la campagne, jusqu'à Etretat, pour un moment de détente bien mérité dans la cité balnéaire.

Source Courrier Cauchois

SÉJOUR DE COHÉSION POUR UNE CLASSE DE TROISIÈME PRÉPA MÉTIERS

Jeudi 8 et vendredi 9 juin, 21 élèves de la classe prépa-métiers du lycée Auguste Bartholdi de Barentin, accompagnés de 6 adultes : professeurs, CPE, assistants d'éducation, ont profité d'un séjour en plein air aux Loges, pour marquer la fin de l'année scolaire.

Un séjour de cohésion de fin d'année qu'ils avaient eux-mêmes mis en place, en partenariat avec la commune dont l'adjoint au maire est l'un de leurs enseignants. Les jeunes ont passé un après-midi sportif à l'accrobranche du parc Etretat Aventure.

"Nous avons chacun nos tâches : la préparation des repas, la soirée, l'animation... Mon groupe s'occupe du dîner !", confie Léa. "Pendant ce court séjour, explique une de leurs professeures, ils développent leur autonomie et apprennent à abandonner leur confort, comme cette nuit où ils dormiront dans le gymnase."

Le Vendredi matin, après une descente en vélorail à travers la campagne, les élèves ont découvert Etretat : pour certains, c'était la première fois qu'ils voyaient la mer !

Source Courrier Cauchois



MAD JACQUES



Une course à vélo pour faire découvrir aux participants les paysages et sites touristiques de notre territoire ! La MAD Jacques, qui mêlait course de vélo et bivouacs, s'est tenue du 2 au 4 juin dernier avec un bivouac aux Loges le 2 juin.

Au départ du Havre, les vélo-randonneurs ont suivi un parcours en itinérance jusqu'à Bréauté en passant par le Pays de Caux et le long des falaises de craie, pour découvrir trois territoires majeurs que sont Le Havre Seine métropole, Fécamp Caux Littoral et Campagne de Caux. Deux parcours étaient proposés : chevronné (190 kms) ou débutant (95 kms).

Entre stands artisanaux, gastronomie, atelier cuisine, dentelle et démonstrations de danses folkloriques normandes, les Logeais et Logeaises et leurs voisins des villages alentours se sont joints aux cyclotouristes et ont pu déguster entre autres, les produits de nos commerçants que nous tenions à remercier pour leur investissement ! La soirée animée par Disco 2 CV s'est poursuivie dans le centre bourg jusqu'à minuit dans la plus grande convivialité.

TAXE GEMAPI

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral a la compétence obligatoire de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (dite GEMAPI) - créée par la loi MAPTAM de 2014 - depuis le 1^{er} janvier 2018. Jusqu'à peu, elle bénéficiait du soutien financier de l'Etat qui pouvait financer jusqu'à 80 % certains ouvrages, ce qui n'est plus le cas à présent sauf pour certains programmes spécifiques.

De plus, les épisodes climatiques, pluvieux notamment, sont régulièrement plus intenses depuis un certain nombre d'années, ce qui renforce d'autant plus les missions de cette compétence :

- Actions et interventions en matière de maîtrise des eaux pluviales et des ruissellements, lutte contre l'érosion des sols, animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation en lien notamment avec le Syndicat des Bassins Versants.
- Etudes préalables, Constructions, exploitation, entretien et surveillance, curage et aménagement des ouvrages hydrauliques (83).
- Prévention des inondations par le littoral (submersion marine) : Syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime créé en 2019.
- Gestion des rivières : Syndicat des 2 rivières La Valmont et La Ganzeville.

Afin de faire face au tarissement des soutiens financiers de la part de l'Etat et pour financer cette compétence dont les besoins sont grandissants, l'Agglomération a pris la décision d'instaurer une taxe additionnelle en Septembre 2022 : la Taxe GEMAPI.

En clair :

Cette taxe additionnelle a également été créée par la loi MAPTAM en contrepartie de la mise en place de la compétence GEMAPI. Cette recette fiscale est calculée par les services fiscaux selon l'enveloppe budgétaire nécessaire au fonctionnement et à l'entretien des ouvrages mais également par rapport aux investissements à effectuer sur le territoire de l'Agglomération.

En effet, l'intercommunalité vote un produit attendu et non un taux, de par ce produit, les services fiscaux calculent les taux additionnels à la Taxe Foncière bâti (TF) et non bâti (TFNB) ; à la Taxe d'Habitation (TH) ainsi qu'à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Ainsi, l'enveloppe budgétaire annuelle 2023 pour l'exercice de cette compétence a été votée par le Conseil communautaire en Avril 2023 pour un montant de 750 000 euros.

RÉPARTITION FISCALE DE LA TAXE GEMAPI

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : taux additionnel de 1,06 % aux taux de la commune et de l'agglomération

Taxe foncière : taux additionnel de 1,68 % aux taux de la commune et de l'agglomération (HLM exonéré)

Taxe Foncière non bâti : taux additionnel de 2,04 % aux taux de la commune et de l'agglomération

Cotisation Foncière des entreprises : taux additionnel de 1,19 % au taux de l'agglomération

A noter qu'il ne s'agit que d'une simulation, ces taux pourront légèrement varier à la marge selon les calculs effectués par les services fiscaux.

Vous pouvez retrouver la délibération du Conseil Communautaire sur le site de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

www.agglo-fecampcauxlittoral.fr/deliberation/conseil-communautaire-du-13-avril-2023/

ou bien sur le site de l'Agglomération :

Rubrique « Connaître L'agglomération » → L'institution → Comptes-rendus et Délibérations → Conseil Communautaire du 13 Avril 2023 → 1^{ère} partie → Page (224-228).

LE POINT SUR LES TRAVAUX

TRACTEUR

Peut-être avez-vous pu vous en apercevoir, notre commune s'est dotée d'un nouveau tracteur depuis ce début d'été.



Il est vrai que notre bon vieux tracteur était bien fatigué et devenait onéreux en réparation. Il ne répondait plus aux normes de sécurité qui étaient imposées.

Après le vote du budget, nous avons pris la décision de le remplacer et pour cela nous avons pris en considération l'avis des employés communaux et également celui de nos élus qui utilisent ce type de matériel.

Une épareuse a également été commandée et nous permet d'effectuer le fauchage de nos talus sans recourir à des entreprises extérieures.

Après une formation, nos agents ont donc commencé à utiliser ce matériel qui, nous le souhaitons, répondra à

- vos attentes également.
- Nous remercions le département de la Seine-Maritime pour la subvention qui nous a été allouée pour un montant de 15 000 Euros.

ETUDES CIRCULATION ET AMENAGEMENT CENTRE BOURG

- La circulation dans le bourg reste toujours un sujet prioritaire pour le conseil municipal.

- Après une nouvelle réunion avec les responsables du Département, la Gendarmerie Nationale, le vote du budget communal mais également dans le cadre de la création d'un pôle mobilités douces à la gare, une société spécialisée dans les études de mobilités a été missionnée afin de faire des propositions d'aménagement.

- Ainsi dès le mois de juillet, des comptages de véhicules ont eu lieu dans la commune afin de connaître la fréquentation de la D 940 et la D 74 A.

- Avec ces chiffres, les doléances des habitants, des riverains, commerçants, agriculteurs et des usagers, nous devrions avoir plusieurs propositions d'aménagement du centre bourg et de la rue de la gare.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous quand le dossier aura progressé.

CURAGE PUIT

Des investigations ont été réalisées au niveau du puits du petit parc à côté de la pharmacie, comme annoncé lors de la cérémonie des vœux en Janvier dernier.

Ce puits, qui a une profondeur de plus de 22 m, s'est révélé être bouché de gravats, terre, sur plus de 12 m et sa structure était défectueuse à certains endroits.



Un curage a donc été effectué, il n'a pas mis en évidence de galerie.

Il était ainsi nécessaire de réaliser un

renforcement de la structure par un tubage en acier. Ces travaux étant faits, le périmètre de sécurité qui a été établi n'est plus d'actualité à ce jour.

Cette compétence de l'agglomération rencontrant du retard dans sa mise en œuvre, la municipalité a décidé de prendre en charge les études et travaux afin de pouvoir redonner l'accès de ce parc à tous les logeais et l'installation de nouveaux jeux pour enfants en septembre.

REFECTION SENTE DU MANOIR

La réfection de la sente du manoir va être réalisée en Août. Cette sente dont les nids de poule ont été comblés de façon temporaire depuis très longtemps va donc être refaite pour le bonheur de tous mais surtout des riverains.

Nous vous rappelons que pendant les périodes scolaires notamment, l'accès voiture emprunte la sente en sens unique au pied des WC publics pour circuler derrière la mairie et ressortir place Léonide Lecompte.

Le parking derrière le restaurant Le TOM JO gagne à être utilisé pour désencombrer le centre bourg.

Que vous soyez parents, employés des commerces, riverains directs ou tout simplement consommateurs, pensez à ce parking !

EXERCICE POMPIERS - NOMBREUSES VICTIMES (NOVI)

Le 12 mai dernier, notre commune a accueilli un exercice « nombreuses victimes ».

Des sapeurs-pompiers des centres de secours D'Yport, Etrétat, Criquetot-L'Esneval et Montivilliers ont été mobilisés pour un entraînement en conditions réelles.

Appelés pour un feu à l'étage de la gare, l'équipage primo intervenant découvrait outre l'incendie, un accident de la circulation dû au dégagement de fumée entre un véhicule automobile et le train qui transportait des passagers. Près d'une trentaine de personnes avaient accepté de participer à cet exercice en tant que victimes et avaient préalablement été grimmées.

La soirée s'est terminée autour d'un repas partagé à la salle des fêtes.

Un grand merci aux sapeurs-pompiers, aux gendarmes, à l'association du train touristique vélo-rail et aux nombreuses personnes qui ont accepté de participer à cet exercice.



TOURISME - GR 21 : À NOUVEAU UNE VUE SUR LA MANCHE !

Après de nombreux mois de travail, nous sommes heureux de vous annoncer que le GR®21, balisé blanc et rouge, reliant la Valleuse d'Etigue aux Loges à la Valleuse du Curé sur la commune de Bénouville et se trouvant en haut des falaises est de nouveau accessible, sur une distance d'1,3 km.



Des échanges fructueux entre le Département, les collectivités, les propriétaires agricoles et leurs exploitants, ont permis la signature de convention afin de formaliser un droit de passage pour les parcelles privées que le GR®21 traverse.

Le sentier a ainsi été reculé du bord des falaises afin de limiter le risque de chute.

Des aménagements ont été réalisés selon un cahier des charges comprenant entre autres le choix de matériaux adaptés aux contraintes paysagères et environnementales : sur la Valleuse d'Etigue, des marches ont

été réalisées afin d'améliorer l'accès sur la falaise. La dépose et la repose de clôture ont été réalisées le long des parcelles traversées.

Ces travaux, réalisés par le Département de la Seine-Maritime, ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du plan « France vue sur mer ».



Le Département de la Seine Maritime a conventionné avec l'Agglomération Fécamp Caux Littoral afin que l'entretien du GR®21 soit réalisé par les services de l'intercommunalité.

Nous espérons que les touristes mais également les locaux pourront prendre plaisir à se promener avec une si belle vue sur la Manche, en restant prudents.

L'ACTU DU CCAS

SORTIE FAMILIALE

Le 14 mai dernier, une sortie à Etretat a été organisée par le CCAS des Loges en partenariat avec les Associations « Voiles et Galets » et « Vélo-rails d'Etretat ». Cette journée a permis à dix-neuf jeunes Logeais âgés de 12 à 18 ans, accompagnés de sept parents et deux élues membres du CCAS de s'essayer aux sports nautiques à savoir le paddle, la voile et le kayak.

Le trajet aller-retour s'est effectué depuis la gare des Loges à bord de la Micheline.



Arrivé sur place, le groupe a pique-niqué sur la plage de galets, face à l'Aiguille. En début d'après-midi, après avoir été équipés de combinaisons adaptées par les moniteurs et s'être protégés des rayons UV, tous les courageux volontaires ont pu profiter d'une eau fraîche mais calme durant près de trois heures.

S'en est suivi un goûter offert par l'Association « Voiles et Galets » afin de

reprendre les forces nécessaires au retour !

Cette sortie a été rendue possible grâce aux deux associations que nous remercions infiniment.

Une convention a été signée entre le CCAS des Loges et « Voiles et Galets » pour l'année 2023 permettant aux habitants de la commune de bénéficier d'une réduction de 50% pour tous les stages d'été ainsi que pour l'adhésion annuelle comprenant une ou deux demies-journées par semaine d'activités encadrées et ce, sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

A titre informatif, voici les tarifs 2023 :

Jeunes : 120€ (loisirs) ou 160€ (avec cours à l'année)

Adultes : 150€ (loisirs) et 190€ (avec cours)

Vous pouvez retrouver la plaquette sur place au Pôle Nautique, 17 rue Adolphe Boissaye à Etretat mais également sur leur site internet : <https://www.voilesetgalets.com> ou à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture.

Bel été à tous !

CONVENTION MUTUELLE



L'offre commerciale
Assurance Santé
pour votre commune

Pour votre santé

AXA organise une réunion publique d'information avec présentation d'une réduction spéciale sur le contrat santé allant jusqu'à -25% pour les habitants de la commune.

Le : **12/09/23**
À : **18h30**
Lieu : **SALLE DES FÊTES DES LOGES**

Conseiller AXA : **Mélanie PERRIGOT/Thomas FROMAGER**
Tél : 06 58 15 31 03
06 70 52 56 06
Mail : melanie.perrigot@axa.fr
thomas.fromager@axa.fr

Le CCAS des Loges vient de signer une convention avec AXA France permettant aux habitants qui le souhaitent de se voir proposer une complémentaire santé standard à des conditions tarifaires préférentielles.

Cette convention, valable 12 mois, vous sera présentée **le 12 septembre prochain à 18h30 à la salle des fêtes** par Mme PERRIGOT et Monsieur FROMAGER.

A l'issue de cette rencontre, vous pourrez prendre éventuellement un rendez-vous personnalisé avec un des conseillers AXA.

N'hésitez pas à renseigner le questionnaire et à le déposer en mairie ou le remettre lors de la réunion.

L'ACTU DU SIVOS

VOYAGE SCOLAIRE À PARIS

Les 30 et 31 mars, nos élèves de CE2, CM1 et CM2 sont allés à Paris en train. Au programme, visite du Louvre pour admirer quelques chefs d'œuvre, découverte émerveillée de la Tour Eiffel, du Grand Palais et de l'Obélisque de la Concorde, rallye historique autour de Notre-Dame. Les enfants ont été hébergés dans une résidence agréée Jeunesse et Sport de la porte de Bagnolet.

Un grand merci aux enseignantes des écoles de Gerville et Vattetot qui ont mis tout en œuvre pour que les enfants puissent participer à cette sortie scolaire en organisant conjointement avec les parents des animations permettant de récolter des fonds. Le SIVOS a eu la satisfaction de participer financièrement à ce projet.

REMISE DES PRIX AUX ÉCOLIERS

Du 3 au 6 juillet ont eu lieu les remises des prix au sein des écoles de notre RPI. Un grand merci aux élus de la commune des Loges, Gerville, Vattetot-sur-Mer et aux membres du SIVOS d'être présents chaque année pour récompenser les élèves.

C'est toujours un grand plaisir d'assister aux représentations des enfants (exposés, chants, danses...) préparées toujours dans la joie. Bonne rentrée en 6^{ème} au collège pour nos CM2 !

LES EFFECTIFS PRÉVISIONNELS 2023-2024

Ecole Maternelle Charles-Perrault

- Petite Section : 18
- Moyenne Section : 20
- Grande Section : 16

Ecole Jules-Verne

- CP : 20
- CE1 : 13

Ecole Gerville

- CE2 : 23
- CM1 : 21

Ecole Vattetot-sur-Mer

- CM2 : 22

UN 3E LIEU DE RESTAURATION COLLECTIVE

Début 2023, un courrier a été adressé au SIVOS dans lequel la Région Normandie exposait sa décision de supprimer le financement du transport méridien. Suite à ce courrier, le SIVOS a consulté différentes compagnies

de transports. Seule une compagnie a répondu favorablement avec une proposition s'élevant à 27 000 €. Cette offre a été revue à la baisse soit à 24 000 €.

Malheureusement, ce financement ne pouvant être absorbé par l'ensemble des trois communes de notre RPI, il a été décidé de mettre en place une cantine au sein de la salle des fêtes de Vattetot-sur-Mer à partir de Septembre 2023. Cette organisation représente un coût total de 14 000 €.

Par conséquent, pour la rentrée 2023, le RPI comptera trois cantines :

- Salle des Fêtes de Vattetot-sur-Mer
- Salle des Fêtes de Gerville
- Cantine de Jules-Verne à Les Loges

Un grand merci à l'équipe pédagogique et l'ensemble du personnel du SIVOS pour votre travail remarquable auprès des élèves tout au long de cette année scolaire.

VIVRE ENSEMBLE

Nous vous rappelons que les travaux de jardinage et bricolage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique, carreleuse... ne sont autorisés, en vertu de l'arrêté préfectoral du 16 Octobre 2017, qu'aux horaires suivants :

- Lundi au vendredi : 8h30 - 12h | 14h - 20h
- Samedi : 9h - 12h 14h30 - 19h
- Dimanche : 10h - 12h INTERDIT l'après-midi

Concernant l'interdiction de brûlage des déchets vert, elle est assortie d'un rappel à l'ordre et d'une amende de 450 euros. Les agriculteurs sont exemptés

de cette interdiction mais sont invités à le faire avec parcimonie.

**LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT
TOUTE L'ANNÉE !**

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :

- BROYAGE** (icône tracteur)
- COMPOSTAGE** (icône sac)
- PAILLAGE** (icône arbre)

Partenaires pour nos conseils sur : www.sivovis-valorizon.org ou 03 21 81 20 20 - 03 21 81 20 20 - 03 21 81 20 20

valorizon
ars
ARRE

VIVRE ENSEMBLE - SUITE

PROPRIÉTAIRES DE PISCINES

Selon l'article R1331-2 du code de la santé publique, il est interdit d'introduire des eaux de vidange de piscine dans les réseaux d'assainissement collectif (tout-à-l'égout).

Si votre piscine est raccordée au réseau collectif d'eau pluviale, vous pouvez y évacuer l'eau de votre piscine mais il faudra avoir arrêté le traitement au chlore 15 jours au préalable. En effet, les eaux pluviales débouchent dans la rivière. L'objectif est de vider la piscine sans polluer l'environnement ! L'évacuation des eaux usagées d'une piscine dans la nature peut être sanctionnée.

Dans tous les cas, demandez une autorisation au SIAEPA DE LA REGION DE FECAMP-SUD-OUEST et renseignez-vous sur les diverses conditions à respecter avant de vidanger votre piscine (débit maximum autorisé, etc.)

DÉCRET EN VIGUEUR (DEPUIS LE 27/06/2007)

Il est interdit d'introduire dans les systèmes de collecte des eaux usées :

- a) Directement ou par l'intermédiaire de canalisations d'immeubles, toute matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'être la cause, soit d'un danger pour le personnel d'exploitation ou pour les habitants des immeubles raccordés au système de collecte, soit d'une dégradation des ouvrages d'assainissement et de traitement, soit d'une gêne dans leur fonctionnement ;
- b) Des déchets solides, y compris après broyage ;
- c) Des eaux de source ou des eaux souterraines, y compris lorsqu'elles ont été utilisées dans des installations de

traitement thermique ou des installations de climatisation ;

- d) Des eaux de vidange des bassins de natation.

Toutefois, les communes agissant en application de l'article L. 1331-10 peuvent déroger aux c et d de l'alinéa précédent à condition que les caractéristiques des ouvrages de collecte et de traitement le permettent et que les déversements soient sans influence sur la qualité du milieu récepteur du rejet final. Les dérogations peuvent, en tant que de besoin, être accordées sous réserve de prétraitement avant déversement dans les systèmes de collecte.

INFOS PRATIQUES

RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

La commune souhaite se doter d'une Réserve Communale de Sécurité Civile. Il s'agit de bénévoles qui lors d'événements particuliers comme les inondations ou un incendie apportent leur aide en informant les habitants, en aidant les sinistrés et en apportant une aide logistique pour le retour à la normale.

La seule condition pour pouvoir faire partie de la réserve civile est d'être majeur.

Une réunion d'information aura lieu le **21 Septembre à 18 heures à la salle des fêtes.**

Si vous souhaitez dès à présent participer, vous pouvez nous en faire part par mail à « mairie@lesloges76.fr » ou en laissant vos coordonnées au secrétariat de la mairie au 02.35.27.04.81.

NOUVEAUX HORAIRES D'ACCUEIL EN MAIRIE

À partir de Septembre, le secrétariat de la mairie sera fermé au public tous les vendredis matin.

L'accueil téléphonique sera assuré jusqu'à 17h, heure de fermeture.

La mairie sera ouverte tous les jours au public jusqu'à 17h contre 16h auparavant.

Nouveaux horaires

Accueil Téléphonique 02.35.27.04.81

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accueil Physique :

Du Lundi au Jeudi : de 9 h à 12 et de 14h à 17 h

Le Vendredi : de 14h à 17 h.

Changement d'adresse mail

Merci de prendre en compte la nouvelle adresse de messagerie de la commune qui est valable dès à présent : mairie@lesloges76.fr

(((**FEU D'ARTIFICE MUNICIPAL** ✨ ✨ ✨

LE SAMEDI 12 AOÛT À 23H

AGENDA ET RENDEZ-VOUS

12 AOÛT - MARCHÉ NOCTURNE

Comité des fêtes

**12 AOÛT - 22H30 - RETRAITE AUX
FLAMBEAUX SUIVIE DU FEU D'ARTIFICE
MUNICIPAL** 

15 AOÛT - LOTO

Comité des fêtes

11 NOVEMBRE - COMMÉMORATIONS

18 NOVEMBRE - SOIRÉE HARENG

USDF

26 NOVEMBRE - BOURSE AUX JOUETS

Comité des Fêtes / Téléthon

2 ET 3 DÉCEMBRE - W.E TÉLÉTHON

Comité des Fêtes

10 DÉCEMBRE - SAINTE-CÉCILE

Société Musicale

20 DÉCEMBRE - ARRIVÉE DU PÈRE NOËL

Comité des fêtes

FÊTE EN CAUX

Pour cette première édition à l'instar de la célèbre émission « Intervilles », les communes de Criquebeuf-en-Caux et Les Loges créent une fête « intervillage » mais sans les vachettes !

Elle aura lieu le **Dimanche 17 Septembre 2023** au Stade de Football Roger Fréger sur notre commune de 10 h à 17 h 30 et promet de belles rencontres pour les 6-12 ans, les ados et les adultes !

ACTIVITÉS	DÉBUT	FIN
Arrivée et présentation des équipes	10 h 00	10 h 30
Tir à la corde	10 h 30	11 h 00
Lancer de tongs	11 h 15	11 h 45
Match de foot enfant	12 h 00	12 h 15
Pause repas	12 h 15	13 h 45
Course de spatules	14 h 00	14 h 30
Relais	14 h 45	15 h 15
Pyramide de paille	15 h 30	16 h 00
Quizz régional	16 h 15	16 h 45
Résultats et remise des médailles	17 h 00	17 h 30

INSCRIPTION AUPRÈS DE M. GRIPPON EMERIC

06.58.66.89.94 - dockmrik@yahoo.fr

Des tables et chaises ainsi que des barbecues seront mis à votre disposition pour vous installer et concocter votre repas. Pour les achats de boissons, une buvette sera installée.